



## Délibération du conseil municipal Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 du mois de décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
02/12/2025

### Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra

### Absents excusés :

M. Franck COUPECHOUX (procuration à M. Pascal BORTOT)  
Mme SORBIER Chloé (procuration à Mme GADY Sarah)

Absent : LUCOT Pierre

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025



ID : 021-212105852-20251208-2025\_37-DE

Secrétaire de séance : GADY Sarah

**Objet : Attribution marché à procédure adaptée pour la réhabilitation intérieure et extérieure de la mairie (Délibération n° 2025-37)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21-1 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération n° 2024-04 du 29 janvier 2024 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment en ateliers communaux.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence effectué par la parution d'un avis en date du 19 septembre 2025 dans le cadre d'une procédure d'un marché à procédure adaptée ;

Considérant les offres reçues et les critères d'attribution du règlement de consultation ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'attribuer un marché à procédure adaptée par lots pour la réhabilitation intérieure et extérieure de la mairie pour un montant total de **628 445,45 € HT** et de **754 134,55 € TTC** avec options, comme suit :

- Lot n° 1 : Démolition – Gros Oeuvre, attribué à AC BATIMENT située 9 rue en Val Fontaine - 21490 ST JULIEN, pour un montant de **66 799,64 € HT** et une TVA à 20 %, soit **80 159,57 € TTC** ;
- Lot n° 2 : Etanchéité, attribué à SOPREMA ENTREPRISES AGENCE DE DIJON BOURGOGNE située 5 impasse Edouard Belin – 21300 CHENOYE pour un montant de **99 510,00 € HT** et une TVA à 20 %, soit **119 412,00 € TTC** ;
- Lot n° 3 : Bardage, attribué à la SARL ROMAIN & PIERRE située 1 Impasse des Forgerons – 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR pour un montant de **103 589,18 € HT** et une TVA à 20 %, soit **124 307,02 € TTC** ;
- Lot n° 4 : Isolation thermique par l'extérieur, attribué à la SAS PIER située, 10 rue des Métiers – 21170 SAINT-USAGE pour un montant de **26 018,50 € HT** et une TVA à 20 %, soit **31 222,20 € TTC** ;
- Lot n° 5 : Désamiantage, attribué à la société VALGO, 5 rue de Bailly – 21000 DIJON pour un montant de **24 500 € HT** et une TVA à 20 % soit **29 400 € TTC** ;

- Lot n° 6 : Menuiseries extérieures alu – Serrurerie, attribué à la SAS NOIREAUT située, 20 avenue de la Tille – 21110 GENLIS pour un montant de **72 875,00 € HT** et une TVA à 20 %, soit **87,00 € TTC** ;

• Lot n° 7 : Cloisons – Doublages – Plafonds, attribué à la SAS NOIREAUT, située avenue de la Gare – 21910 SAULON-LA-CHAPELLE pour un montant de **27 300 € HT** et une TVA à 20 %, soit **32 760 € TTC**.

• Lot n° 8 : Menuiseries intérieures, attribué à la SARL REMOND, située 48 avenue de Tavaux - , 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, pour un montant de **15 895,80 € HT** et une TVA à 20 %, soit **19 074,96 € TTC**.

• Lot n° 9 : Revêtement de sol, attribué à la SAS DEL TOSO, située ZAE LA BOULOUZE – 21110 FAUVERNEY pour un montant de **13 940,00 € HT** et une TVA à 20 %, soit **16 728,00 € TTC**.

• Lot n° 10 : Peinture, attribué à la société BATIMENT MAUCHAUP, située 18 bis de la Rente Logerot – 21160 MARSANNAY LA COTE, pour un montant de **15 513,00 € HT** et une TVA à 20 %, soit **18 615,60 € TTC**.

• Lot n° 11 : CVC - Plomberie, attribué à la société ITGC, située 110 rue Charles de Freycinet – 21600 LONGVIC, pour un montant de **88 632,78 € HT** et une TVA à 20 %, soit **106 359,34 € TTC**.

• Lot n° 12 : Electricité, attribué à la société CEGELEC Bourgogne, située 6 bis rue Champeau – CS 10034 – 21801 QUETIGNY, pour un montant de **73 871,55 € HT** et une TVA à 20 %, soit **88 645,86 € TTC**.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit marché par lots et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget communal 2025 et seront inscrits au budget communal suivant ;

**Dit** que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Saulon-la-Chapelle

**Le Maire, Pascal BORTOT**

